



Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18
Votes pour : 18
Votes contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal 2026 de la Commune de Saint-Félix dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, au 60 place de l'Eglise, sous la présidence de M. Alain BAUQUIS.

Date de convocation du Conseil Municipal 2026 : le 23 avril 2026

Présents : M. Alain BAUQUIS (Maire), M. Yves VIGNON (1^{er} Adjoint), Mme Cécilia PIGEOLET (2^{ème} adjointe), M. Romain LETURGIE (3^{ème} adjoint), Mme Cindy MAISON (4^{ème} adjointe), Pascal MANZON, Mme Fabienne DULIEGE, Mme Cathy CAMUS, M. Philippe MICHELI, M. Christian MATHIS, Mme Carole ROCHAIX, Mme Marie-Claire BERNARD-GRANGER, Mme Frédérique CUISNIER, Jonathan DUTREIGE, M. Loïc ALCARAS, Celine CAPELLI, Mme Laura MOULIN, M. Julien PETIOT

Absents Excusés : Jean-Luc CHOQUARD

Procurations : aucune

Secrétaire de séance : M. Julien PETIOT

Objet : Désignation d'un représentant municipal au sein de l'association "Communes solidaires de l'Albanais"

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'association « Communes solidaires », créée en 1986 a pour objectif de soutenir des collectivités du Tires Monde qui s'organisent en vue d'un développement autonome et d'intervenir collectivement pour défendre les droits fondamentaux de l'Homme.

Elle regroupe maintenant 6 communes de l'Albanais : Entrelacs, Alby sur Chéran, Chainaz les Frasses, Héry sur Alby, la Biolle et Saint-Félix.

Comme le prévoit les statuts, il convient de désigner un représentant municipal pour siéger aux différentes instances de l'association.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'association « Communes solidaires »,

Considérant que ce représentant participera, avec les autres représentants des communes membres, aux différentes instances de l'association,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE :

- **De désigner** Mme Carole ROCHAIX membre du Conseil municipal, en qualité de représentant de la commune au collège des communes de l'association « Communes solidaires ».
- **De préciser** que le représentant ainsi désigné participera aux réunions du collège des communes membres de l'association

Le Maire,
BAUQUIS Alain



Fait à Saint Félix, le 28 avril 2026

Le secrétaire de séance,
PETIOT Julien